

MAIRIE DE MARCHEVILLE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le, neuf décembre se sont réunis en lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marchéville sous la présidence de Monsieur Lage Patrick, Maire, dûment convoqués le 2 décembre 2022.

Etaient présents : Mr Lage Patrick – Mr Hémon Thierry – Mme Amé Marie-Line – Mme Vaudolon Corinne – Mr Guillonnet Denis – Mr Huvet Philippe – Mme Le Cam Huvet Sylviane - Mme Le Cam Zennouche Muriel

Absents excusés : Mr André Ludovic (pouvoir à Mr Lage Patrick) – Mme Fontaine Sonia (pouvoir à Mme Le Cam Huvet Sylviane) – Mme Le Cam Zennouche Muriel (pouvoir à Mr Huvet Philippe) – Mme Lamirault Nolwenn (pouvoir à Mr Guillonnet Denis)

Secrétaire de séance : Mme Amé Marie-Line

Formant la majorité des membres en exercice

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 23 Septembre 2022
- Informations du maire
- Le point sur les effectifs de l'école
- Enquête restauration scolaire
- Tarifs communaux 2023
- Horaires éclairage public
- Mise en place d'un délégué protection des données mutualisées
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de mettre un point complémentaire à l'ordre du jour pour une motion de soutien au prolongement d'une ligne REMI jusqu'à Marchéville. En effet, il a reçu un courrier de parents d'élèves demandant le prolongement de la ligne de transport Rémi 19 A qui part de Chartres à 17 h 20 en passant par Ollé à 17 h 48 jusqu'à Marchéville avec une arrivée à 18 h 06 avec passage à Pouancé et Flainville.

Informations du Maire

- Une bonne nouvelle pour les finances de la commune :

L'Etat nous a informés qu'au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation au titre une somme totale de 18.354,54 avait été versée à la commune dont un reliquat 2021 de 3379,59 attribué par le conseil départemental.

-Développement du partenariat avec les sapeurs-pompiers de Magny ;

Les sapeurs-pompiers de la commune ont pris leurs retraites. La commune développe un partenariat avec les sapeurs-pompiers de Magny dont vous avez pu apprécier la présence lors de la commémoration du 11 novembre. Ils ont aussi procédé en soirée à un exercice d'évacuation incendie de l'école et sont intervenus à plusieurs reprises sur la commune.

La commune possédait de vieilles pompes incendie dont elle a fait don aux pompiers de Magny et de Bonneval pour restauration et mise en valeur.

Le Maire a représenté la commune à la cérémonie de la Sainte-Barbe.

– **Projet exposition Jacques Forget**

Habitant de la commune pendant de nombreuses années, Jacques Forget entre 1945 et 2010 a pris des milliers de clichés dont certains concernent notre territoire. Il a aussi peint des paysages locaux. Ces clichés sont en dépôt aux archives départementales de Seine-Saint-Denis et, en accord avec sa famille dont son fils Daniel qui habite la commune, nous travaillons à un projet d'exposition pour révéler cet artiste aux habitants. En 2023 un ouvrage lui sera aussi consacré par la Vie du Rail. Le format de cette exposition reste à définir.

- Toujours dans le domaine culturel Corinne Vaudolon annonce que des contacts sont pris avec un spécialiste de la Cathédrale de Chartres pour faire des recherches sur l'église Saint-Chéron de Marchéville pour accompagner sa mise en valeur patrimoniale.

– **Raccordement électrique des éoliennes aux habitants**

L'idée suit son cours, l'hôtel Matignon a transmis ce dossier au ministère compétent et des parlementaires notamment le sénateur Daniel Guéret sont intéressés par cette idée qui fait son chemin.

– **Tarif Gaz**

Grace au nouvel abonnement au gaz VITOGAG souscrit en début de mandat avec l'adhésion à l'AMRF la mairie de Marchéville bénéficie depuis le 15 octobre d'une baisse exceptionnelle de 100 euros HT la tonne. Vitogaz a pris l'engagement auprès de l'AMRF d'appliquer cette baisse tout au long de l'année 2023.

- **Coupures électriques**

- Il est question de coupures d'électricité peut être à partir de janvier. Une circulaire du 1er Ministre en date du 30 novembre en dit un peu plus. Nous sommes en attente de précisions de la Préfecture. Des coupures de 2 heures de 8 à 13 heures et de 18h à 20h sont envisageables. Certains sites dont la liste n'est pas divulguée ne sont pas concernés (Hôpital, EPHAD, défense nationale...). La production d'eau potable et l'assainissement ne sont pas prioritaires. Les ARS identifient et alertent les patients à haut risque viral (PHRV).
 - Lancement de réduction de consommation avec Ecowatt orange ou rouge.
- A J-3, RTE lance un signal d'alerte. A J-1 délestage défini par région. A 17h, liste des départements. 21h30, liste des communes. Une cellule de crise doit être mise en place en mairie à J-1. Les Maires souhaitent être informés plus en amont. Les écoles aussi seront coupées et fermées pendant la matinée. Marie-Line Amé précise que les enseignants sont en attente d'informations sur le sujet.

– **Intercommunalité**

Le transfert de la distribution de l'eau potable aux habitants à l'intercommunalité est prévu par la Loi avec l'objectif de faire mieux et moins cher au 1er janvier 2026. La Communauté de Communes veut anticiper ce transfert dans un certain flou. Nous sommes en attente d'informations précises pour prendre une décision. Hors abonnement le prix cible serait aux environs de 1,90 Euros le m³. Une étude sur le sujet doit être lancée.

- Dans le même conseil des maires, il a aussi été question de créer une taxe GEMAPI pour financer via le SMAR des travaux sur l'Eure du côté de Courville. Une grande partie des maires a fait état de leur opposition à cette taxe. Les fonds nécessaires aux travaux sur l'Eure seraient financés par l'adhésion des communes des bords de l'Eure au SMAR, ce qui n'était pas encore le cas. Philippe HUVET précise que cette création de la taxe GEMAPI n'a pas été évoquée en commission de l'eau.

- **Nouveau commerce non sédentaire** : Depuis lundi M. Mulot propose ses primeurs et autres produits aux habitants pendant toute la matinée.

– **Formation aux gestes de 1er secours**

En partenariat avec Groupama et la protection civile, une formation aux gestes de 1ers secours ouverte au personnel communal et aux élus vient de se dérouler. D'autres formations seront proposées en 2023.

– **Odeurs salle de classe**

La question des odeurs dans la salle de classe de CM2 a été traitée. Thierry Hémon annonce que les services du SPANC ont constaté le bon fonctionnement de l'installation et l'odeur était liée aux canalisations. La question a été réglée.

Agenda :

Le maire rappelle la tenue du repas annuel des plus de 65 ans samedi 10 décembre au restaurant scolaire. La bibliothèque municipale sera ouverte le samedi 17 décembre. Le conseil se réjouit de la fréquentation de la bibliothèque. Les vœux aux habitants se dérouleront le vendredi 13 janvier 2023 à partir de 18 heures, salle du restaurant scolaire.

– **LE POINT SUR L'ECOLE**

La carte scolaire est en train d'être définie. Depuis 2 ans, en concertation avec les maires voisins l'idée était de ramener des élèves en proximité vers Magny-Marchéville. Ce travail de proximité a porté ses fruits avec l'apport d'une dizaine d'élèves des Châteliers Notre-Dame. Une réunion a été organisée par la mairie des Châteliers-Notre-Dame avec les parents d'élèves pour annoncer cette nouvelle organisation. La commune prend acte des inscriptions de ces enfants auprès de l'école de Marchéville pour la prochaine rentrée scolaire.

Madame Marie-Line Amé informe qu'il faut attendre la carte scolaire qui commencera en Janvier 2023.

– **QUESTIONNAIRE CANTINE**

Lors du dernier conseil il a été déjà question de la restauration scolaire. Aussi il était logique de se retourner vers ses utilisateurs, les enfants et leurs parents. Un questionnaire a été lancé à ce sujet et il a été très apprécié par ses destinataires puisque sur 55 questionnaires, 42 ont été rendus. Chaque matin, les enfants qui avaient complétés la partie les concernant remettaient ces questionnaires. L'initiative a été très appréciée. C'est un succès participatif.

Que nous dit cette enquête ?

Même si tout n'est pas parfait, les enfants et les parents sont globalement satisfaits et même souvent très satisfaits de cette prestation. Marie-Line Amé détaille des résultats de ce questionnaire avec un retour remarquable à 76%. Pour 86 % des parents, le temps de la cantine est un bon moment. La diversité des repas servis est jugé très satisfaisante à 38%, satisfaisante à 62 % . Leur équilibre très satisfaisant (36%) ou satisfaisant (62%), la qualité très satisfaisante (36%) ou satisfaisante (48%). 7 % des parents l'estiment peu satisfaisante. Le rapport qualité-prix à 93 % est satisfaisant ou très satisfaisant. 67 % des parents sont favorables à une augmentation du prix du repas pour compenser l'inflation subie. Le questionnaire enfants est aussi très positif avec 83 % des enfants déclarant aimer manger à la cantine, les repas sont bons pour 76 % des enfants avec une quantité suffisante à 83%. Seuls 31 % des enfants considèrent que la cantine devrait être améliorée mais c'est surtout pour diminuer le bruit...

MOTION DE SOUTIEN AU PROLONGEMENT DE LA LIGNE REMI

Considérant l'intérêt des lycéens et de leur famille habitant Marchéville,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, a voté la motion pour le prolongement de la ligne de transport Rémi 19A qui part de Chartres à 17 h 20 en passant par Ollé à 17 h 48 jusqu'à Marchéville avec une arrivée à 18 h 06 avec passage à Pouancé et Flainville.

Le Conseil Municipal demande donc au réseau Rémi de prendre en compte cette motion et de prolonger cette ligne.

Tarifications 2023 à compter du 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

- Prix du m3 d'eau 1.60 € (+0.10 €) au lieu de 1.50 €

Cette augmentation de 10 centimes (refusée l'an passé) est proposée pour réduire le déficit d'exploitation du budget de l'eau qui tourne aux environs de 25.000 euros que le budget général de la commune doit combler. Philippe Huvet déclare être contre cette augmentation puisque si l'eau est déficitaire, c'est à cause des travaux entrepris. Le maire fait observer que « l'eau devrait payer l'eau », que le prix de l'eau va tout de toute façon augmenter avec le transfert prévu à l'intercommunalité, que cette augmentation qui relève d'une bonne gestion permettrait de réduire le déficit et le reste à charge que la commune devrait payer à la communauté de communes dans le cadre d'une attribution de compensation.

Le Conseil Municipal n'approuve pas cette augmentation par 6 voix contre (Ph. HUVET, S.HUVET, D. GUILLONNEAU, M.ZENNOUCHE (pouvoir), N. LAMIRAULT (pouvoir) S.FONTAINE (pouvoir) et 5 voix pour (P.LAGE, Th-HEMON, ML AME, C .VAUDOLON, L. ANDRE (pouvoir)

le tarif du m3 d'eau reste à 1.50 €

- Prix d'un repas à la cantine 4.30 € (+0.40€) au lieu de 3.90 €

Sur la cantine : proposition d'une augmentation de 0,40 € pour compenser le coût de l'inflation des produits alimentaires.

Quelques rappels sur les chiffres connus à ce jour : l'inflation est officiellement de 6,2% avec + de 12,2 % pour l'alimentaire, + 30 % pour la volaille, + 25 % pour le bœuf et + 70 % pour l'huile et de + de 18,5% pour l'énergie. Il est question pour 2023 de 20% à 35 % pour les prix alimentaires.

Le Conseil Municipal n'approuve pas cette augmentation par 6 voix contre (Ph. HUVET, S. HUVET, D. GUILLONNEAU, M. ZENNOUCHE (pouvoir), N. LAMIRAULT (pouvoir) S .FONTAINE (pouvoir) et 5 voix pour (P.LAGE, Th-HEMON, ML AME, C.VAUDOLON, L. ANDRE (pouvoir)

Le tarif du repas à la cantine reste à 3.90 €. Mr Huvet Philippe propose que le Conseil Municipal revoie éventuellement cette tarification pour la rentrée de septembre 2023-2024 puisqu'il considère que le nombre d'enfants va décroître. Le maire regrette cette approche décliniste de l'école et de la restauration scolaire et déclare qu'une bonne gestion aurait été d'augmenter les tarifs du prix de repas pour compenser l'inflation qui va continuer de croître. Ce qu'ont fait la quasi-totalité des communes de notre taille. Ne pas faire payer l'usager, c'est faire payer l'ensemble des contribuables pour cette inflation subie par la commune. L'immense majorité des parents était favorable à cette augmentation. Philippe Huvet déclare que les parents ne doivent pas assumer le déjeuner des agents communaux. Pour le maire, le sujet est la compensation de l'inflation, pas le repas des agents dont le coût est pris sur le reste à charge de la commune et non par les utilisateurs. Le reste à charge des repas des enfants à la cantine scolaire est déjà de plus de 25.000 euros par an.

Location salle des associations

- Tarifs commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, de ne plus louer le week-end en soirée et propose une location journée week-end de 10 h 00 à 20 h 00.

Journée semaine (10 h 00 – 20 h 00)	75 €
Journée week-end (10 h 00 – 20 h 00)	75 €
Après-midi semaine (13 h 00 – 18 h 00)	50 €

- Tarifs hors commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, de ne plus louer le week-end en soirée et propose une location journée week-end de 10 h 00 à 20 h 00.

Journée semaine (10 h 00 – 20 h 00)	90 €
Journée week-end (10 h 00 – 20 h 00)	100 €
Après-midi semaine	60 €

Le Conseil Municipal reconduit, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, les autres tarifs à savoir :

- Location de compteur 20 €
- Ouverture / Fermeture de compteur 30 €
- Changement de compteur endommagé accidentellement remplacement simple ; 50 €
- remplacement citerneau tarif sur devis

Garderie

- Demi-journée 1,80 €
- Journée 3,20 €

Concession dans le colombarium

- 30 ans, renouvelable, par case pour 2 personnes 450 €
- 50 ans, renouvelable, par case pour 2 personnes 700 €

Concession dans le cimetière

- 30 ans, renouvelable, pour 2 personnes 250 € et 100 € par place supplémentaire
- 50 ans, renouvelable, pour 2 personnes 500 € et 100 € par place supplémentaire

Harmonisation des horaires d'éclairage public sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche

Lors de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 10 octobre, la question de l'éclairage public et des horaires de ce dernier a été abordée notamment au regard du contexte actuel concernant les problématiques énergétiques.

Après discussion, il a été décidé de soumettre au Conseil Communautaire une proposition d'harmonisation des horaires d'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Les propositions seraient les suivantes :

Sur l'ensemble des communes, hormis Courville-sur-Eure et Illiers-Combray, un arrêt de l'éclairage public entre 21h30 et 6h.

Concernant les décorations de Noël, la Communauté de Communes propose pour 2022 de laisser les communes décider si elles en installent ou non et avec quelles caractéristiques (LED par exemple), le marché d'électricité actuel, et donc les tarifs, s'achevant fin 2022.

Enfin, il serait envisagé de démarrer ces nouveaux horaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

A noter que le conseil communautaire a approuvé les propositions mentionnées ci-dessus par délibération en date du 17 octobre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour (P.LAGE, T.HEMON, ML AME, C. VAUDOLON, L. ANDRE (pouvoir), D.GUILLONNEAU) 2 voix contre (P HUVET, S HUVET) et 3 abstentions (M ZENNOUCHE (pouvoir), S FONTAINE (pouvoir) et N LA-MIRAULT (pouvoir)).

- **DECIDE** un arrêt de l'éclairage public entre 21h30 et 6h pour la commune de Marchéville
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et actes en lien avec cette affaire

Mise en place d'un délégué à la Protection des Données (DPD)

Il a été abordé lors de la conférence des maires la mise en place d'un délégué à la protection des données (D.P.D). Dans ce cadre, une proposition d'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI 28) a été étudiée.

Il est proposé l'adhésion de la Commune de Marchéville à ELI 28 pour un montant de 600 € la première année et 300 € les années suivantes.

En outre, il a été décidé par délibération du conseil communautaire en date du 17 octobre 2022 que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche apporte un fonds de concours en direction des communes qui s'engageraient dans la mise en place d'un D.P.D. à hauteur de 50 % maximum du coût proposé par ELI 28 la première année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs **-DECIDE** d'adhérer à ELI 28 (ou un autre organisme) dans le cadre de la mise en place d'un D.P.D et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

-ACCEPTE le versement d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche au profit de la Commune à hauteur de 50 % maximum du tarif proposé par ELI 28.

Questions et informations diverses

- Madame Le Cam-Huvet Sylviane demande qu'une commission cantine soit créée lors du prochain Conseil Municipal. En qualité de conseillère municipale, elle s'étonne du « blanchiment » d'une partie de documents (contrats de travail et listing de paiement) qu'elle a demandé à consulter. Le maire précise qu'il s'agit d'une anonymisation pour la protection de données personnelles prévue par la CADA y compris pour un membre du conseil municipal.
- Madame Le Cam-Huvet Sylviane veut savoir si la commune a reçu la somme de 500 € concernant la subvention attribuée au Comité des Fêtes lors de la dissolution de cette association. Ce retour de subvention non utilisée vient d'être effectué. Marie-Line Amé annonce qu'il y a un projet de relance du comité des fêtes mais remarque que l'attribution du matériel notifié dans le procès-verbal ne facilite pas la création d'un éventuel comité des fêtes.
- Monsieur Huvet Philippe demande si le stationnement du car dans la cour du restaurant scolaire est provisoire ou définitif. Il s'agit du stationnement d'un car de transport scolaire de la Communauté de communes qui transporte les enfants des écoles et c'est à ce titre qu'il stationne parfaitement normalement dans la cour.

Fin de séance 21 h 00.